

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COM**COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**

<p>Date de convocation : 01/12/2025</p> <p>Membres :</p> <p>En exercice <input type="text" value="18"/></p> <p>Présents : <input type="text" value="12"/></p> <p>Votants : <input type="text" value="15"/></p> <p>Date d'affichage : 09/12/2025</p> <p>Date de publication : 09/12/2025</p>	<p>Le 08 décembre 2025 à 20h30 au foyer polyvalent</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean Georges CLAIR, Maire.</p> <p>Étaient présents : Daniel BORDES, Jean Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PÉDEMAY, Céline PELTIER et Aurore VERDIER</p> <p>Étaient représentés : Gabriel BEUGIN par Katia PÉDEMAY, Nathalie KATSAMANTOU par Olivier FORÊT et Sophie SUBIRATS par Jean Georges CLAIR</p> <p>Absents : Fabrice GUIRAUD, Carine LASSOUANE et Tovo RABEMANANTSOA</p> <p>Secrétaire de séance : Katia PÉDEMAY</p>
---	--

DÉLIBÉRATION N° 2025-89

OBJET : Avenant 3 au lot 2 Gros œuvre et VRD – Marchés de travaux d'aménagement de la nouvelle Mairie dans l'ancienne Poste de Cabanac-et-Villagrains

La modification introduite par le présent avenant résulte de la fourniture et de la mise en place d'un caniveau, demandé par le bureau de contrôle technique, avec branchement au regard existant et raccords divers.

Par ailleurs, une moins-value est constatée pour la non réalisation d'une bande de guidage PMR.

L'avenant ainsi proposé induit une hausse du marché de 690 € HT soit 828 € TTC. Le montant du nouveau marché est de 92 168,40 € HT soit 110 602,08 € TTC.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider cet avenant n° 3 au lot 2 Gros œuvre – VRD, concernant les travaux d'aménagement de la nouvelle Mairie dans l'ancienne Poste de Cabanac-et-Villagrains attribué à l'entreprise SAS GARBAY, pour un montant de 690 € HT,
- d'autoriser M. le Maire à le signer ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

POUR : 15

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 08 décembre 2025

Le Maire
Jean Georges CLAIR



La secrétaire de séance
Katia PÉDEMAY